

ANNEXE 3

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DECISION DU

TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE LIMOGES

17/01/2024

N° E24000006 /87 ICPE

Le président du tribunal administratif

Vu enregistrée le 17/01/2024, la lettre par laquelle le préfet de la Haute-Vienne demande la désignation d'une commission d'enquête en vue de procéder à une enquête publique concernant le dossier déposé le 8 mars 2023 par la Sas ORANO MED, complété le 18 septembre 2023, relatif au projet d'implantation de l'installation ATEF (Advanced Thorium Extraction Facility) sur le site industriel situé 2 route de Lavaugrasse à Bessines-sur-Gartempe. Ce projet prévoit de déployer une chaîne de production industrielle de radiopharmaceutiques à base de plomb 212, dont le but serait l'évaluation clinique de traitement de certains cancers par radioimmunothérapie alpha ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L. 123-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu les listes départementales d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur établies au titre de l'année 2024 ;

DECIDE :

ARTICLE 1 : Il est constitué pour le projet susvisé une commission d'enquête composée ainsi qu'il suit :

Président :

Monsieur Jean-Pierre ROBERT

En cas de défaillance de M. Jean-Pierre ROBERT, la présidence sera assurée par M. François PROJETTI

Membres titulaires :

Monsieur François PROJETTI

Madame Béatrice MOTTET

ARTICLE 2 : Pour les besoins de l'enquête publique, les commissaires enquêteurs sont autorisés à utiliser leur véhicule, sous réserve de satisfaire aux conditions prévues en matière d'assurance, par la législation en vigueur.